

## ➤ Une qualité de développement

### Un approfondissement ou une densification éthique DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, QU'EST-CE À DIRE SUR LE FOND ?

### ÉTHIQUE, VALEURS ET DROITS

Un constat s'impose : autant les positions sur les fondements de l'éthique, sur son rôle, sur la possibilité d'un consensus éthique fondamental sont diverses, voire divergentes, autant le recours aux valeurs, aux principes du droit, aux exigences d'éthique appliquée est omniprésent parmi tous ceux qui affichent une préoccupation pour le développement durable. Dans sa définition même, celui-ci a une éthique, ou est une éthique, dans la mesure où l'action pour tel ou tel type de développement est indissociable d'un débat sur le sens de l'histoire et de l'action humaines.

Les valeurs qui sont mises en avant sont d'envergure : l'équité, la solidarité, la justice... "La globalisation qui produit la richesse doit aussi la distribuer", résume un responsable d'une organisation internationale. Pour autant, le recours fréquent aux valeurs, normes et exigences éthiques n'empêche pas que beaucoup s'inscrivent en faux contre une mise en avant de l'éthique.

#### L'éthique soupçonnée

Cette contestation se fonde le plus souvent sur le caractère d'urgence de l'action à entreprendre. Paradoxalement des points de vue radicalement divergents sur un possible consensus éthique se rejoignent de ce fait-là pour placer l'éthique au second plan. Certains, pour qui il n'y a pas d'accord éthique possible, récusent le temps perdu à chercher un consensus de fond. D'autres considèrent au contraire que l'accord sur un certain nombre de valeurs communes essentielles est suffisant; ils demandent eux aussi de ne pas s'attarder davantage sur la discussion éthique. L'essentiel est d'agir, de faire reconnaître non pas des valeurs mais des droits et d'exiger leur respect.

Des appréciations vont même plus loin, notamment de la part de responsables rompus au jeu politique international. Face aux conflits d'intérêts et aux

#### ETAT ÉTHIQUE, POLITIQUE ÉTIQUE

La situation géopolitique place les responsables politiques devant de nouveaux défis, deux en particulier : des réponses sont à donner à la globalisation économique et à la mondialisation ; à la stabilité engendrée par la guerre froide entre les deux super-puissances, qui s'est terminée en 1989, et surtout en 1991, n'a pas encore succédé un nouvel ordre international.

Un seul choix est possible, celui de l'intégration contre la désintégration, dont les effets sont notamment les nombreux conflits qui se sont développés depuis une décennie en ex-URSS, Yougoslavie, Afrique... L'intégration européenne, après les guerres qui ont déchiré ce continent, est un exemple de la voie à suivre.

Le recours aux seules règles éthiques tend justement à conduire à la désintégration, alors que les processus d'intégration demandent des règles pragmatiques. Le processus d'Helsinki en est une illustration. Des entités aux éthiques très différentes l'ont signé 1.

Le développement durable est impossible sans une approche intégrée des relations internationales. Il ne faut pas attendre des États plus éthiques mais plus pragmatiques et plus réalistes. L'idée d'un État éthique est une catastrophe. On a besoin d'Etats de droit et non d'Etats éthiques. La voie n'est pas la bonne gouvernance mais l'intégration, seule capable de conduire à la sécurité, à la coopération et à la prise en compte responsable de l'environnement.

Giovanni di Michelis, ancien ministre italien des Affaires Etrangères

rapports de force, le recours à l'éthique peut être au mieux une dérobade, au pire un danger. "L'éthique est parfois le fruit de la puissance ", a pu évaluer un ancien ministre des Affaires Étrangères. Pour un certain nombre de promoteurs du développement durable, qui rejoignent en cela les économistes et les citoyens opposés au concept même de développement, "elle n'est qu'un écran, une hypocrisie". Il faut baser la paix sur l'arrangement des intérêts divergents par l'établissement de règles d'action communes 2, remarquent ceux qui voient en particulier dans le système de l'ONU "une éthique sans contraintes "et dans les organisations internationales de type contractuel (FMI, OMC, BM) une " contrainte sans éthique". Le moralisme serait ainsi "très dangereux, surtout en politique".

Tous n'ont pas des points de vue aussi pessimistes sur le rôle du recours à l'éthique. Beaucoup mettent en avant l'importance que peut avoir l'éthique pour le développement durable.

#### L'éthique valorisée

Dans ce cas, l'éthique est placée en situation soit de fondement général, soit de point d'appui pour l'action. L'éthique serait effectivement, dans cette position, le "maillon manquant" <sup>3</sup> pour orienter l'action et permettre que la mondialisation s'engage sur les chemins du développement durable. Le monde des affaires et de l'industrie conçoit assez généralement que l'éthique puisse ainsi orienter l'action ; des élus et responsables politiques demandent la définition d' " un système de valeurs communes de base à court et long termes". Et il faut bien entendu, dans ces perspectives, "une éthique mondiale".

Les positions sont donc fortement contrastées entre ceux qui doutent fortement de la capacité de l'éthique à orienter l'action dans le sens d'un développement durable et ceux qui attendent beaucoup de l'éthique.

En partie parce que ces positions contraires sur le rôle de l'éthique s'affirment, le débat sur les fondements pluriels de l'éthique, la réflexion critique sur l'éthique sont beaucoup plus difficilement amorcés entre des citoyens et des responsables dont tous se disent pourtant intéressés par le développement durable. Les organisations, et plus que toutes autres, les organisations internationales, doivent travailler avec les philosophes, en déduisent certains <sup>4</sup>.

Dans l'immédiat, existe donc un accord explicite sur la nécessité de promouvoir l'instauration du droit sans attendre un " accord éthique universel ". Ces deux orientations, au demeurant, ne sont contradictoires qu'en apparence : dans la dynamique du développement durable, la réflexion et l'action, les principes et la méthode, la fin et les moyens se rejoignent . Le droit, assorti en particulier des contraintes qui permettent de le faire respecter, semble "éducatif" : il est efficace pour introduire des changements de comportements de la part des différents acteurs de la mondialisation. Quant au partage des mêmes valeurs, à fortiori s'il se construit dans une certaine interculturalité, il est de son côté un puissant ressort pour l'action <sup>5</sup>.

# À la recherche d'un référentiel d'action commun

Le droit, lorsqu'il s'agit des droits fondamentaux reconnus dans les grandes chartes internationales, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle les militants des associations de solidarité internationale sont les plus enclins à se référer, contribue grandement à dégager un ethos commun. De ces textes se dégagent des valeurs, à commencer par la place centrale de l'égale dignité (donnée par naissance, mais respectée ou non précisément en fonction des conditions de développement de chacun) de tous les habitants de la planète<sup>6</sup>. Ces valeurs communes, "déjà là sans que l'on ait à les faire naître", gagneraient néanmoins à une plus grande visibilité, en particulier pour que l'ensemble des citoyens puissent se les approprier. Nombreux sont ceux qui verraient sur cette base l'émergence d'une réelle législation internationale. Celle-ci aurait pour intérêt

<sup>2 -</sup> Voir plus loin le texte sur l'importance et les déclinaisons de ce point fort du Forum Dialogues pour la Terre qu'a été la demande de régulation

<sup>3 -</sup> Pour rejoindre l'intitulé du Forum.

<sup>4 -</sup> Des opinions individuelles regrettant l'absence de contributions philosophiques lors des Dialogues se sont exprimées à leur issue.

<sup>5 -</sup> Ce sur quoi ont particulièrement insisté les participants à la table ronde des " responsables spirituels et religieux " des Dialogues pour la Terre. Lire plus loin la contribution de K. Chowdhry et le texte sur la responsabilité des forces spirituelles.

<sup>6 -</sup> Art 1er de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948). Ce concept de dignité, innovant par rapport à la Déclaration des Droits de 1789, a été introduit par le rédacteur principal de la Déclaration, R. Cassin, parce que porteur de sens pour de toutes les traditions spirituelles et philosophiques.

d'encadrer, y compris dans des cas de violation des droits fondamentaux de l'homme, par des sanctions coercitives, l'action de tous ceux qui ont un certain pouvoir sur la scène internationale. Les institutions économiques internationales (Banque mondiale, FMI, OMC...) sont souvent citées à ce titre comme conduisant des politiques contraires aux droits fondamentaux.

L'introduction du concept de développement durable, en ce sens, se révèle comme une stimulation du dialogue, à l'échelle de la planète, sur les ressorts de l'avenir de tous. Le champ des valeurs est "remis en culture" par les débats, propositions, actions visant le développement durable, tout autant que celui-ci appelle une clarification et une confrontation sur les valeurs partagées.

#### **DES RAISONS D'AGIR**

"Nous devons unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix.

Des changements fondamentaux dans nos valeurs, nos institutions et notre façon de vivre sont indispensables. Nous devons admettre qu'une fois les besoins de base satisfaits, l'évolution de l'humanité n'est pas une question d'avoir plus, mais plutôt d'être plus.

L'esprit de la solidarité et de fraternité à l'égard de toute forme de vie est renforcé par le respect du mystère de la création, par la reconnaissance du don de la vie et par l'humilité devant la place que nous occupons en tant qu'êtres humains dans l'univers .

Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente.

Comme jamais auparavant dans l'histoire, notre destin commun nous invite à chercher un nouveau commencement [...] Notre diversité culturelle est un héritage précieux et les diverses communautés trouveront leur propre façon de réaliser cette vision. "

Extraits de la Charte de la Terre

Les pêches et l'aquaculture dans les eaux continentales, toutes menacées, atteignent chaque année 28 à 29 millions de tonnes. Ces sources de protéines sont irremplaçables.

Rapport FAO